

Paris, 5 juin 2023



Formation Continue (DATADOCK) : 11754011775

CONVENTION DE FORMATION

Entre :

Association de Groupement Educatif
13 rue Aristide Briand
77124 VILLENOY
Représenté par sa Direction générale,

d'une part,

Et :

Fédération ANCREAI
2, rue Mozart
92 110 CLICHY

Représentée par son Délégué Fédéral, Monsieur Antoine FRAYSSE

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :



ARTICLE 1 – LA FORMATION

La Fédération ANCREAI s'engage à effectuer une formation sur le thème « Accompagnement à l'autoévaluation avec logiciel ARSENE dans la perspective de l'évaluation externe » pour le compte de l'Association de Groupement Educatif.

ARTICLE 2 – LE CONTEXTE

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux doivent conduire et rendre compte de la qualité des prestations rendues aux personnes en situation de vulnérabilité qu'elles accompagnent.

Dans cette perspective, la Haute Autorité de Santé a publié en mars 2022 un référentiel commun à l'ensemble des ESSMS à partir duquel des évaluateurs externes accrédités par le COFRAC devront, tous les 5 ans, venir contrôler la qualité des services rendus. Cette démarche d'évaluation s'appuiera sur 3 méthodes : l'accompagné traceur, centré sur l'expression des personnes accompagnées quant à la qualité de leur accompagnement, le traceur cible, centré sur le contrôle de la mise en œuvre effective par les professionnels des attendus du référentiel de la HAS et l'audit système, qui vise à vérifier l'organisation de la structure et sa déclinaison opérationnelle par les professionnels dans la mise en œuvre des accompagnements des personnes en situation de vulnérabilité.

Afin d'accompagner les ESSMS dans cette évolution de leur démarche qualité, le réseau des CREAL a procédé à une adaptation de son outil ARSENE pour les aider à conduire une démarche d'autoévaluation et structurer en conséquence un plan d'amélioration continue de la qualité dans la perspective de l'évaluation externe.

ARTICLE 3 – L'OBJECTIF DE LA FORMATION

- Comprendre les nouveaux enjeux de la démarche qualité dans les ESSMS et s'approprier le référentiel HAS
- Structurer et mettre en pratique la méthodologie de projet dans le cadre de l'autoévaluation
- Mobiliser un référentiel qualité et favoriser son appropriation par les équipes professionnelles
- Développer la capacité des professionnels à mettre en œuvre une démarche d'amélioration de la qualité
- Développer une démarche d'évaluation incluant l'ensemble des personnes concernées : direction, professionnels et personnes accompagnées
- Questionner la structuration de l'organisation de l'établissement au regard du public accompagné et des politiques publiques
- Identifier des pistes d'amélioration et les points forts de l'équipe

- Réaliser des fiches actions et élaborer une planification de la démarche qualité
- Maîtriser l'environnement simple et ergonomique ARSENE pour conduire la démarche d'amélioration continue de la qualité dans le temps ;
- Mobiliser efficacement les fonctionnalités uniques, rassemblées au sein de la même application ARSENE ;

ARTICLE 4 – LE PUBLIC VISE

Dans un premier temps, une formation sera organisée avec les personnels de direction de l'Association de Groupement Educatif sur les nouveaux enjeux de la démarche qualité, la structuration de la démarche au sein de l'Association et les apports de l'outil ARSENE.

Chaque ESSMS sera ensuite accompagnée par le CREAM de son territoire dans la conduite de sa démarche d'autoévaluation. Chaque direction d'ESSMS communiquera à son CREAM le nombre et les bénéficiaires de la formation/action déployée dans l'établissement. Des personnes accompagnées seront également associées à la démarche.

ARTICLE 5 – LE CONTENU DE LA FORMATION

La formation délivrée au plan national s'appuiera sur la structuration actuelle et sur l'expérience acquise en matière d'évaluation et de management général de la qualité au sein de l'Association de Groupement Educatif.

A. Journée de formation des cadres de direction de l'Association de Groupement Educatif » à la démarche qualité et à la prise en main de l'outil ARSENE.

Cette formation sera délivrée auprès d'un groupe composé des directeurs d'établissements et services, des cadres de direction du Siège et des référents qualité de l'association.

CONTENU PEDAGOGIQUE : FORMATION A LA DEMARCHE QUALITE ET A UNE PREMIERE PRISE EN MAIN DE L'OUTIL

- ✓ Présentation des objectifs de la formation/action
- ✓ Comprendre le cadre général et les enjeux du nouveau dispositif d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par les ESSMS
- ✓ Connaître la méthodologie d'évaluation développée par la HAS
- ✓ Présentation d'ARSENE et découverte de l'outil en ligne et de ses fonctionnalités
- ✓ Découverte du référentiel Protection de l'Enfance et Siège
- ✓ Enjeux stratégiques d'utilisation de l'outil (module gestionnaire, module utilisateur, fonction lecteur seul, etc.)
- ✓ Prise en main de l'outil : se connecter à ARSENE ; la gestion des droits (administration des comptes)
- ✓ Organisation d'ateliers de mise en pratique
- ✓ Préparation des Investigations à réaliser dans les structures (pour chaque pôle)
 - Le Projet d'établissement
 - Les droits et la participation des usagers
 - Le Projet personnalisé
 - L'établissement dans son environnement
 - Organisation et ressources

B. Accompagnement local par les CREA I des ESMS de l'Association de Groupement Educatif :

A l'issue de la journée nationale de formation, les établissements et services de l'Association de Groupement Educatif contacteront leur CREA I respectif pour être accompagné dans la conduite de leur autoévaluation et l'élaboration de leur plan d'amélioration continue de la qualité afin de préparer l'évaluation externe.

MODALITES PEDAGOGIQUES

La démarche consistant essentiellement en un appui à la conduite de la démarche d'autoévaluation et d'élaboration du plan d'amélioration continue de la qualité, un Comité de pilotage interne à chaque ESMS devra être constitué. Il comprendra un effectif d'au moins 5 personnes minimum, dont un membre de l'équipe de direction. Des représentants des personnes accompagnées, dont des représentants au sein du CVS, ainsi que des administrateurs seront invités à participer aux séances de travail en fonction des thématiques traitées.

Quatre phases rythmeront la démarche d'autoévaluation :

- Phase d'appropriation : formation à l'utilisation du référentiel ARSENE. Les participants sont formés à l'évaluation des pratiques professionnelles sur la base des éléments d'appréciation du référentiel (étayés de critères de qualité). Des temps spécifiques sont dédiés, à chaque début de séance au partage d'expériences (difficultés rencontrées, pratiques facilitantes ...), puis à l'analyse collective des contenus, qui seront renseignés globalement par le COPIL
- Travaux en intersession sur les différents domaines d'ARSENE entre les sessions de formation : les membres du comité de pilotage analysent collectivement avec leurs équipes ainsi que les personnes accompagnées sur les questions les concernant directement, les différents domaines.
- Analyse collective avec le formateur des éléments travaillés en inter-session avec approfondissement et apports théoriques et réglementaires (textes législatifs et réglementaires, Recommandations de bonnes pratiques de la HAS...).
- Structuration du plan d'amélioration continue de la qualité afin de faire vivre la démarche qualité au long cours et de préparer l'évaluation externe.

CONTENU PEDAGOGIQUE:

J.1 : FORMATION A LA STRUCTURATION DE LA DEMARCHE QUALITE

- ✓ Présentation des objectifs de la formation/action
- ✓ Les éléments de la démarche qualité
 - Démarche portée par l'HAS
 - Les enjeux de l'évaluation développée par l'HAS
 - La méthodologie d'évaluation et présentation du référentiel
- ✓ Structuration du référentiel ARSENE
 - Les différentes fonction ARSENE : administration des droits, évaluation, PACQ, bibliothèque et synthèse
 - Structuration et contenu du référentiel ARSENE
- ✓ L'outil ARSENE et son adaptation au référentiel HAS : conséquences pour les utilisateurs actuels/les nouveaux utilisateurs
- ✓ Présentation des contenus des domaines 1 à 3 d'ARSENE : « Projets d'établissements », « Droits des personnes » et « Projets personnalisés »

- ✓ Penser et organiser la participation des personnes accompagnées à la démarche qualité : la place du CVS, la participation aux sessions de travail, les groupes de paroles, les questionnaires ciblés.
- ✓ Organisation du pilotage de la démarche d'autoévaluation au sein de la structure

J.2 : ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE QUALITE : BILAN DES DOMAINES 1 A 3, ORGANISATION DE LA DEMARCHE SUR LES DOMAINES 4 ET 5

- ✓ Retour et échanges sur les domaines « Projets d'établissements », « Droits des personnes » et « Projets personnalisés » renseignés en inter-session
- ✓ Croisement des points de vue des professionnels et des personnes accompagnées sur ces trois domaines
- ✓ Structuration des fiches actions d'amélioration continue de la qualité des domaines 1 à 3
- ✓ Présentation des contenus des domaines 4 et 5 : « la structure dans son environnement » et « organisation et ressources »

J.3 : ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE QUALITE : BILAN DES DOMAINES 4 ET 5, STRUCTURATION DE LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE ET PREPARATION A L'EVALUATION EXTERNE

- ✓ Retour et échanges sur les domaines « la structure dans son environnement » et « organisation et ressources » renseignés en inter-session
- ✓ Croisement des points de vue des professionnels et des personnes accompagnées sur ces deux domaines
- ✓ Structuration des fiches actions d'amélioration continue de la qualité des domaines 4 et 5
- ✓ Priorisation des fiches actions à mettre en œuvre
- ✓ Organisation de la démarche d'amélioration continue de la qualité en interne
- ✓ Préparer l'évaluation externe

ARTICLE 6– LES APPRENTISSAGES VISES

- ↪ S'approprier et développer des techniques d'élaboration de critères de qualité.
- ↪ Apprendre à maîtriser les méthodes d'élaboration des outils d'investigations et leur mise en œuvre.
- ↪ Connaître le contexte législatif et réglementaire de l'évaluation.
- ↪ Apprendre à évaluer les différents types d'intervention avec le souci de continuité, de complémentarité et de cohérence des interventions.
- ↪ Développer sa capacité méthodologique de passer du niveau déclaratif à celui de la vérification, de l'objectivation et de la préconisation.
- ↪ Apprendre à poser le diagnostic de la qualité des interventions.
- ↪ Apprendre à construire un plan d'action d'amélioration continue de la qualité.
- ↪ Connaître, contextualiser et s'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (ANESM/HAS).

ARTICLE 7– LES APPORTS METHODOLOGIQUES

- ↳ Formation à la méthodologie de la conduite de l'évaluation.
- ↳ Formation à la méthodologie de construction d'indicateurs de qualité, de recueil et d'analyse de données à partir des indicateurs de qualité.
- ↳ Formation à la méthodologie d'élaboration de diagnostic.

ARTICLE 8– LES MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

En fin de programme, une évaluation complète faisant apparaître aussi le niveau de satisfaction des professionnels sera réalisée.

ARTICLE 9 – L'INTERVENANT

Coordination pédagogique

- ✓ Antoine FRAYSSE, Délégué Fédéral ANCREAI, Diplôme en Sciences Politiques et Droit Public

Formation à la démarche qualité et à une première prise en main de l'outil (J1)

- ✓ Le vendredi 8 septembre 2023

Accompagnement local par les CREA

Un des conseillers techniques de chaque CREA du ressort de la région où est localisé l'établissement concerné. Il existe un CREA par région ; chacun d'entre eux dispose de conseillers techniques formés et expérimentés à la démarche qualité et l'utilisation de l'outil ARSENE. Ils ont un niveau de qualification de niveau 1.

ARTICLE 10 - LIEUX ET DATES

La formation nationale se déroule entre mai et juin 2023 selon un calendrier fixé d'un commun accord entre AGE et la Fédération ANCREAI.

ARTICLE 11 – CLAUSES FINANCIERES

Le coût pédagogique d'une formation nationale est de 1 150 €uros par journée de formation (6h),

Les tarifs des journées de formation dispensées dans les établissements et services seront définis avec chaque CREA.

ARTICLE 12 –CONDITIONS DE REGLEMENT

L'Association de Groupement Educatif s'engage à régler cette action de formation à réception de la facture émise à l'issue de chaque session de formation.

ARTICLE 13 - LES STAGIAIRES

Une attestation de présence des stagiaires aux sessions de formation sera délivrée à l'établissement lors de l'envoi de la facture correspondante si et seulement si le stagiaire signe et renseigne correctement la feuille d'émargement présentée par le formateur lors de son intervention.

ARTICLE 14 - RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention est limitée à l'action de formation décrite ci-dessus.

ARTICLE 15- COMPETENCES JURIDICTIONNELLES

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence des instances locales.

Fait à Paris, le 5 juin 2023

Direction Générale d'Association de
Groupement Educatif



Monsieur Antoine FRAYSSE
Délégué Fédéral ANCREAI

ANNEXE 1 : COUT DES LICENCES ARSENE

	TARIF (tout ESSMS)	TARIF Structures Contribuantes Volontaires <u>au CREAI de leur région</u>
Coût par Licence (par n° FINESS) 1 ^{ère} année	900 €uros	550 €uros
Coût par Licence et par an pour les années suivantes	300 €uros	150 €uros
Coût Module Gestionnaire (offert à partir de la 5 ^{ème} licence)	150 €	150 €